

## Note d'orientation

### **Candidatures aux postes de Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général, de Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général et d'Envoyé(e) dans les missions des Nations Unies**

Le présent document fournit des renseignements et des directives sur la campagne d'appel à candidatures de 2024. Cette campagne, également menée en 2017, 2019 et 2021, vise à faire progresser la parité des sexes et la diversité géographique au plus haut niveau des missions des Nations Unies.

#### *Directives relatives aux candidatures*

#### **Qui peut proposer des candidatures ?**

- Les États Membres, les organisations régionales, internationales et non gouvernementales, ainsi que les hauts responsables actuels ou passés de l'Organisation peuvent proposer des candidatures.
- Les États Membres sont invités à proposer la candidature d'**au maximum quatre personnes**, dont au moins la moitié sont des femmes.
- Les États Membres peuvent désigner **un(e) candidat(e) supplémentaire** (de nationalité tierce) issu(e) d'une région sous-représentée afin de favoriser la réalisation des objectifs de cette campagne d'appel à candidatures.
- Tous les États Membres, en particulier ceux des régions sous-représentées, sont vivement encouragés à répondre à l'appel à candidatures et à proposer leurs candidat(e)s.
- Les candidatures proposées par des particuliers sont également acceptées. Les anciens membres du personnel des Nations Unies et ceux en activité qui ont exercé des fonctions de niveau D1 ou supérieur et qui remplissent les autres conditions d'éligibilité sont également autorisés à présenter leur candidature.

#### **Que doit contenir le dossier de candidature ?**

- Les candidatures officielles doivent être accompagnées d'un curriculum vitae comportant les données personnelles et les coordonnées du candidat ou de la candidate, d'une lettre d'appui, d'une lettre d'intention et de références.

#### **Comment les candidatures doivent-elles être présentées ?**

- Les candidatures proposées par des États Membres doivent être soumises en ligne par les représentations permanentes respectives auprès de l'ONU des pays concernés.
- Les organisations peuvent également choisir de recommander des candidats et candidates en soumettant leurs candidatures en ligne.
- Les particuliers peuvent soumettre une candidature spontanée, sans passer par une procédure officielle de nomination ou de recommandation.

**Autres conditions :**

- Les candidatures doivent être soumises en ligne à l'adresse [www.un.org/globalcall](http://www.un.org/globalcall) au plus tard le **15 juillet 2024**.
- Seules les candidatures complètes seront examinées.

**Conditions**

Des candidatures sont sollicitées pour les postes suivants :

- Les **Représentants spéciaux/Représentantes spéciales du Secrétaire général** sont généralement nommé(e)s par ce dernier au rang de Secrétaire général(e) adjoint(e) (SGA) ou de Sous-Secrétaire général(e) (SSG). Ils/elles rendent compte au Secrétaire général par l'intermédiaire du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) du département qui supervise la mission sur le terrain concernée.
- Les **Représentants spéciaux/Représentantes spéciales adjoint(e)s du Secrétaire général** sont nommé(e)s au rang de SSG, ou à un rang inférieur.
- Les **Envoyés spéciaux/Envoyées spéciales du Secrétaire général** sont nommé(e)s avec rang de SGA ou de SSG.

Compte tenu de la nature extrêmement complexe de ces postes de direction de mission, l'Organisation des Nations Unies recherche des personnes :

- **Ayant au moins 20 années** d'expérience professionnelle en matière de conflits, de situations d'après-conflit, d'opérations de maintien de la paix, de missions politiques spéciales, de consolidation de la paix et/ou de développement, et/ou une expérience dans les domaines de la gouvernance inclusive, de la médiation, de la facilitation et/ou des négociations au niveau national et/ou international, **dont au moins 5 années à assumer des fonctions de haut niveau ou de représentation** ;
- Ayant des connaissances approfondies en matière de réconciliation, de règlement des conflits, d'aide humanitaire, d'opérations de maintien de la paix/de missions politiques spéciales, de développement, de droits humains, d'état de droit et/ou de gouvernance ;
- Ayant déjà occupé des postes de direction et ayant une vision stratégique et une aptitude avérée à diriger des organisations complexes (organisations intergouvernementales, organisations gouvernementales, organisations non gouvernementales internationales ou entreprises multinationales du secteur privé) ;
- Ayant fait la preuve d'une expérience de la gestion à un niveau élevé et ayant la capacité de superviser l'utilisation efficace des ressources financières et humaines de l'Organisation ;
- Ayant d'excellentes aptitudes à la communication et au plaidoyer, notamment la capacité de travailler avec les médias traditionnels et la société civile et de contribuer à des plateformes de médias numériques/sociaux ;
- Ayant fait la preuve d'une expérience dans l'instauration de partenariats aux niveaux local, national ou régional pour créer des opportunités et promouvoir les processus qui permettent de faire progresser la paix et la sécurité ;

- Ayant des connaissances et une détermination avérées en matière d'actions transformatrices visant à accélérer l'égalité des sexes et l'avancement des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, tant sur le lieu de travail que dans le cadre de l'exécution du mandat ;
- Ayant démontré une capacité à travailler dans une équipe multiculturelle, notamment en encourageant la diversité en créant un environnement de travail inclusif, fondé sur la dignité et le respect de tous les membres du personnel, indépendamment de tout aspect de leur identité ;
- Ayant démontré une capacité à établir de bonnes relations de travail à l'intérieur comme à l'extérieur des organismes qui les employaient ;
- Ayant une bonne connaissance du système des Nations Unies, notamment du contexte et de la problématique propres aux opérations de maintien de la paix, aux missions politiques spéciales, à l'aide humanitaire et au développement, ainsi que des objectifs de développement durable ;
- L'anglais et le français sont les langues de travail du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. La maîtrise de l'anglais, à l'oral comme à l'écrit, est exigée pour tous les postes de direction. Pour cet appel à candidatures, la maîtrise de l'anglais est exigée. La connaissance d'une autre langue officielle de l'Organisation des Nations Unies, en particulier de l'arabe et du français, est un atout compte tenu des zones de déploiement des missions des Nations Unies.

### ***Vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme***

En cas de présélection pour un poste vacant particulier, les personnes proposées par un État Membre ou qui ont postulé à titre individuel devront attester sur l'honneur qu'elles n'ont pas commis d'infraction pénale, ni été condamnées ou poursuivies pour une telle infraction, et n'ont nullement été impliquées, du fait de quelque action ou omission, dans la perpétration d'actes qui constituent des violations du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire. Il leur sera également demandé d'attester qu'elles n'ont pas commis des faits d'exploitation et/ou d'atteintes sexuelles, ni fait l'objet d'une enquête, de poursuites, d'une condamnation ou d'une conclusion défavorable pour de tels faits. Les personnes présélectionnées devront également attester que, à leur connaissance, elles n'ont pas fait l'objet d'une procédure disciplinaire ou d'une procédure analogue dans le cadre professionnel, ou fait l'objet d'une enquête ou d'une procédure analogue dans le cadre professionnel.

### ***Conflits d'intérêts***

Les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies doivent faire preuve des plus hautes qualités d'efficacité, de compétence et d'intégrité. Il incombe aux cadres supérieur(e)s, en particulier, de donner l'exemple pour faire observer les normes de déontologie de l'Organisation. Il y a conflit d'intérêts lorsque, du fait de quelque action ou omission de sa part, l'intérêt personnel du (de la) fonctionnaire vient nuire à l'exercice de ses fonctions ou compromet son intégrité, son indépendance et son impartialité. Un risque de conflit d'intérêts peut découler de l'exercice, par le

(la) fonctionnaire, d'une profession ou d'un emploi en dehors de l'Organisation, de sa participation à des activités extérieures, y compris politiques, de son acceptation de quelque don, distinction honorifique, décoration, faveur ou rémunération provenant de sources extérieures à l'Organisation, ou de ses placements financiers. Le (la) fonctionnaire ne peut notamment accepter d'aucun gouvernement ni distinction honorifique, décoration, faveur ou rémunération ni don quelconques (art. 1.2 j) du Statut du personnel). Les cadres supérieur(e)s sont tenu(e)s de signaler sans délai à l'Organisation tout conflit d'intérêts, réel ou supposé. Afin d'éviter toute influence familiale, tout traitement préférentiel ou tout conflit d'intérêts, réels ou supposés, pouvant découler de telles situations, le Règlement du personnel de l'ONU dispose que l'Organisation n'engage ni les père et mère, ni les fils, fille, frère ou sœur du (de la) fonctionnaire (disposition 4.7 a) du Règlement du personnel).

Les candidat(e)s présélectionné(e)s sont également tenu(e)s de remplir une déclaration d'intérêts, qui permettra de déceler d'éventuels conflits d'intérêts avant leur recrutement et de prévenir et gérer en amont, dans la mesure du possible et en temps utile, les situations dans lesquelles leurs intérêts personnels pourraient entrer en conflit ou sembler en conflit avec ceux de l'Organisation des Nations Unies, s'ils (si elles) étaient nommé(e)s à un poste de haute direction.

### ***Avis important***

L'appel à candidatures est une initiative de sensibilisation limitée dans le temps visant à identifier des candidat(e)s dont les profils sont adaptés à des postes de Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général, de Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général et d'Envoyé(e) dans des missions et bureaux de pays. Le Vivier de talents pour les postes de haute direction, pour sa part, est une base de données à l'échelle de l'ONU pour les personnes intéressées par des postes de direction au niveau de Secrétaire général(e) adjoint(e) et de Sous-Secrétaire général(e) dans l'ensemble du système des Nations Unies (y compris au Secrétariat des Nations Unies et aux postes de direction des organismes, des fonds et des programmes). Les candidat(e)s au Vivier de talents pour les postes de haute direction ne sont pas automatiquement pris(es) en compte dans le vivier de candidat(e)s potentiel(le)s aux postes de Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général, Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général et Envoyé(e), à moins qu'ils ne postulent à l'appel à candidatures, pour lequel il existe un processus d'examen distinct.

Si vous postulez à l'appel à candidatures de 2024, vous aurez toutefois la possibilité d'indiquer si vous souhaitez également être pris en considération pour des nominations à des postes de direction hors mission et donc pour le Vivier de talents pour les postes de haute direction. Si votre candidature est retenue pour le vivier de candidat(e)s potentiel(le)s aux postes de Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général, Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général et Envoyé(e), votre profil sera automatiquement partagé avec le Vivier de talents pour les postes de haute direction.

Il est rappelé aux États Membres que rien ne garantit que les candidat(e)s potentiel(le)s aux postes de Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général, Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général et Envoyé(e) seront nommé(e)s à un poste.

À l'issue d'un processus de sélection interne, les profils adéquats sont ajoutés à la liste des candidat(e)s potentiel(le)s pour les postes de Représentant(e) spécial(e), Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) et Envoyé(e). Lorsqu'un poste spécifique devient vacant, le Secrétariat procède à une recherche et à des consultations afin d'identifier les candidats appropriés pour ce poste. Le vivier de candidat(e)s potentiel(le)s aux postes de Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général, Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général et Envoyé(e) constitue la principale source permettant d'identifier des talents de haut niveau pour les postes à pourvoir. **Seules les personnes jugées aptes à occuper des postes spécifiques seront invitées à participer à une procédure de sélection concurrentielle, au fur et à mesure que des postes deviendront vacants.** Les Représentant(e)s spéciaux(ales), Représentant(e)s spéciaux(ales) adjoint(e)s et Envoyé(e)s spéciaux(ales) sont nommé(e)s par le Secrétaire général.

### *Questions et réunions d'information*

Toute question concernant l'appel à candidatures peut être envoyée à l'adresse [leadership@un.org](mailto:leadership@un.org) et à M<sup>me</sup> Cristina Plesoianu (courriel : [cristina.plesoianu@un.org](mailto:cristina.plesoianu@un.org)), ainsi qu'à M<sup>me</sup> Lena Hornetz (courriel : [lena.hornetz@un.org](mailto:lena.hornetz@un.org)) de la Section de l'appui à la haute direction, dans le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département des opérations de paix.

Des réunions d'information à l'intention des États Membres concernant l'appel à candidatures et les nominations aux postes de direction peuvent également être programmées auprès de la Section de l'appui à la haute direction.